



# COP 16

## PLAIDOYER DU FORUM DES JEUNES

La 16e Conférence des Parties (COP) sur la biodiversité se déroule du 21 octobre au 1er novembre 2024 à Cali, en Colombie.

Le Forum des Jeunes, via son mandat de Délégué-e ONU pour la biodiversité, permet à un·e jeune de représenter la voix des jeunes belges francophones au sein de la délégation belge à chaque COP. Cette année, Camille Delaunoy remplira ce rôle. Le présent document précise la position et les priorités que cette dernière défendra lors de la COP16 à Cali.

La COP biodiversité, qui a lieu tous les deux ans, est l'organe directeur de la Convention sur la diversité biologique. Elle examine les progrès accomplis, établit des priorités et décide de plans de travail. Son objectif principal est d'encourager les États à prendre des mesures ambitieuses pour conserver la diversité biologique, ainsi que pour l'utiliser et la partager de manière juste et durable<sup>1</sup>. En 2022, la COP15 de Montréal aboutit à un accord qualifié d'« historique » qui vise à protéger 30 % des terres, des zones côtières et des eaux intérieures de la planète d'ici 2030.

Il ne faut pas confondre COP biodiversité et COP climat. La COP sur le climat, basée sur une autre convention des Nations Unies (appelée CCNUCC), se concentre principalement sur les gaz à effet de serre et les changements climatiques causés par les humains.

Même si la biodiversité et le climat ont droit à leur propre conférence, ces deux thématiques sont bien interconnectées et l'une ne peut être abordée sans l'autre. En effet, l'augmentation de la température et les modifications du climat accentuent la pression sur la biodiversité. À l'inverse, les écosystèmes contribuent à limiter le réchauffement climatique et à nous adapter à ses impacts. C'est pourquoi il est urgent de réduire drastiquement les émissions de gaz à effet de serre et de concevoir la préservation de la biodiversité comme une solution majeure pour lutter contre les changements climatiques<sup>2</sup>.

Située entre les montagnes andines et l'Océan Pacifique, Cali s'apprête à accueillir la COP et attend près de 12 000 personnes et quelque 190 délégations. Elle a été choisie pour sa grande biodiversité, mais aussi pour sa forte population autochtone et afro-descendante<sup>3</sup>. Berceau de plus de 400 000 km<sup>2</sup> de forêt amazonienne, la Colombie se dresse en première ligne face aux conséquences de la perte de biodiversité. Cette édition, placée sous le signe de la résilience, sera symbolisée par la « Fleur éternelle » ou « Fleur d'Inírída », un choix qui incarne à la fois la résilience et la vulnérabilité des écosystèmes. Les efforts significatifs réalisés en 2023 pour réduire la déforestation témoignent que, lorsque la volonté politique est présente, le changement est possible et palpable<sup>4</sup>. À six ans des objectifs de déforestation zéro pour 2030, il est impératif que les actions d'un pays ne soient pas annulées par l'inaction des autres. Espérons que cette immersion au cœur de la plus grande forêt tropicale au monde rappelle à tou·te·s que la protection et la conservation de la biodiversité sont autant un devoir collectif qu'une réponse incontournable aux défis climatiques qui menacent notre avenir, et en particulier celui des plus jeunes générations.

Depuis de nombreuses années, la Colombie est enlisée dans un conflit armé, mêlant problèmes fonciers, environnementaux et droits des minorités. Les populations les plus touchées par la violence et le conflit armé sont les populations autochtones et les Afro-Colombien·ne·s, premières victimes des déplacements forcés, mais aussi de profilage racial, notamment lors de manifestations. Dans la lutte pour les terres et la défense du territoire, les communautés paysannes et les défenseur·seuses des droits humains sont souvent les plus vulnérables. On remarque donc que malgré un accord de paix signé en 2016 et les différentes déclarations de cessez-le-feu, l'amélioration des conditions de vie de la population est minime<sup>5</sup>. Alors que le thème de cette COP est placé sous le signe de « paix et nature », il est difficile d'affirmer que ce sera bien le cas dans un pays secoué par les conflits.

1. United Nations. « La Convention sur la diversité biologique | Nations Unies ». *United Nations*, [www.un.org/fr/observances/biological-diversity-day/convention](http://www.un.org/fr/observances/biological-diversity-day/convention).

2. Mathilde. « Biodiversité et climat : même combat - Réseau Action Climat ». *Réseau Action Climat*, 10 janvier 2023, [reseauactionclimat.org/biodiversite-et-climat-meme-combat](http://reseauactionclimat.org/biodiversite-et-climat-meme-combat).

3. Pérez, Emilién. « En Colombie, les dissidences des Farc menacent le sommet de l'ONU sur la biodiversité ». *Courrier International*, 18 juillet 2024, [www.courrierinternational.com/article/en-colombie-les-dissidences-des-farc-menacent-le-sommet-de-l-onu-sur-la-biodiversite\\_220427](http://www.courrierinternational.com/article/en-colombie-les-dissidences-des-farc-menacent-le-sommet-de-l-onu-sur-la-biodiversite_220427).

4. « Colombie : la déforestation au plus bas depuis dix ans ». *Les Echos*, 13 juillet 2023, [www.lesechos.fr/monde/ameriques/colombie-la-deforestation-au-plus-bas-depuis-dix-ans-1961843](http://www.lesechos.fr/monde/ameriques/colombie-la-deforestation-au-plus-bas-depuis-dix-ans-1961843). Consulté le 8 octobre 2024.

5. Amnesty International. « Colombie : la situation des droits humains ». *Amnesty International*, [www.amnesty.org/fr/location/americs/south-america/colombia/report-colombia](http://www.amnesty.org/fr/location/americs/south-america/colombia/report-colombia).

# 1 PRÉSERVATION ET RESTAURATION DE LA NATURE

Impossible de le nier aujourd'hui, l'humanité fait face à un effondrement des écosystèmes naturels et de la biodiversité liée à ceux-ci. Il s'agit évidemment d'un problème majeur pour les humains, dont la survie dépend directement de la santé de ces écosystèmes. Un rapport rédigé par la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) souligne que le déclin de la biodiversité réduit - et continuera de réduire - considérablement la capacité de la nature à répondre au bien-être des êtres humains<sup>6</sup>.

Paradoxalement, ce déclin accéléré de la biodiversité est de nature anthropique et arbore plusieurs facettes : l'agriculture intensive, la pêche industrielle, la destruction et l'artificialisation des milieux naturels, la destruction et la fragmentation des écosystèmes naturels.

Aujourd'hui, 95 % des habitats naturels en Belgique sont en mauvais état de conservation<sup>7</sup>.

Rappelons que ces écosystèmes naturels et leur biodiversité intrinsèque offrent des services écosystémiques élémentaires à la survie de l'Humanité, tels que la nourriture, les médicaments, l'eau douce, etc. Ils permettent également de réguler le climat, les inondations et les sécheresses, les maladies et la pollinisation. Sans biodiversité, pas d'êtres humains sur Terre<sup>8</sup>.

Au lendemain de l'approbation *in extremis* de la loi européenne sur la conservation de la nature, nous attendons des pays signataires la mise en œuvre de mesures suffisamment ambitieuses pour répondre aux enjeux. Il nous faut saisir cette opportunité pour restaurer un environnement de qualité, indispensable tant pour les humains que pour la biodiversité. Un rapport coproduit par le GIEC et l'IPBES souligne que la restauration des écosystèmes compte parmi les solutions d'atténuation des risques liés au changement climatique les plus rapides et les moins coûteuses à mettre en place<sup>9</sup>. Par ailleurs, une récente étude de cas sur le rapport coûts-bénéfices de la restauration d'une zone naturelle en Flandre révèle que chaque euro investi dans la restauration de la nature génère un retour sur investissement de huit euros<sup>10</sup>.

Pour ce faire, il est nécessaire de combiner les réductions d'émissions de gaz à effet de serre à la formation de puits de carbone naturels. Cela passe par la restauration des écosystèmes terrestres, comme les tourbières et les zones humides, ainsi que par la restauration des écosystèmes marins, tels que les mangroves, les marais salants et les tapis d'algues côtières<sup>11</sup> pour n'en citer que quelques-uns.

Dans notre mémorandum *Être jeune en 2023*<sup>12</sup>, les jeunes proposaient déjà de « mettre en œuvre des politiques plus ambitieuses pour lutter contre le changement climatique et l'effondrement de la biodiversité, en y intégrant le concept de justice sociale ». Il est indispensable d'engager dès maintenant des actions ambitieuses et concrètes, sans attendre. L'urgence de la situation ne laisse plus place à la procrastination : chaque jour compte pour préserver notre planète.

## Recommandations :

- Intégrer la protection et la restauration de la nature comme une des solutions à mettre en place dès aujourd'hui dans la lutte contre les changements climatiques.
- Protéger et restaurer la nature globalement avec des objectifs clairs et ambitieux suivant la loi sur la restauration de la nature tout juste entrée en vigueur. Ceci afin de respecter le principe d'équité intergénérationnelle et le droit des jeunes à disposer d'un environnement non dégradé.
- Suivre (*monitoring*), par le principe de non-détérioration, les écosystèmes protégés et/ou restaurés afin de s'assurer qu'ils ne se dégradent pas à nouveau.

6. Garric, Audrey, et Pierre Le Hir. « Le déclin massif de la biodiversité menace l'humanité ». *Le Monde.fr*, 24 mars 2018, [www.lemonde.fr/planete/article/2018/03/23/sur-tous-les-continent-la-nature-et-le-bien-etre-humain-sont-en-danger\\_5275433\\_3244.html](http://www.lemonde.fr/planete/article/2018/03/23/sur-tous-les-continent-la-nature-et-le-bien-etre-humain-sont-en-danger_5275433_3244.html).

7. Greenpeace Belgique. « L'UE a une loi sur la restauration de la nature ! ». *Greenpeace Belgique*, [www.greenpeace.org/belgium/fr/communiquede-presse/57847/lue-a-une-loi-sur-la-restauration-de-la-nature](http://www.greenpeace.org/belgium/fr/communiquede-presse/57847/lue-a-une-loi-sur-la-restauration-de-la-nature).

8. Millennium Ecosystem Assessment (MEA). (2005). *Ecosystems and Human Well-being: Synthesis*. Island Press.

Costanza, R., et al. (1997). *The value of the world's ecosystem services and natural capital*. *Nature*, 387(6630), 253-260.

9. Pörtner, H., Agard, R., & et al. (2021). *Scientific outcome of the IPBES-IPCC co-sponsored workshop on biodiversity and climate change*. IPBES secretariat.

10. Greenpeace Belgique. « L'UE a une loi sur la restauration de la nature ! ». *Greenpeace Belgique*, [www.greenpeace.org/belgium/fr/communiquede-presse/57847/lue-a-une-loi-sur-la-restauration-de-la-nature](http://www.greenpeace.org/belgium/fr/communiquede-presse/57847/lue-a-une-loi-sur-la-restauration-de-la-nature).

11. The Interactions Between Ocean and Climate - 8 Fact Sheets (2016). *Ocean Climate*. [https://www.ocean-climate.org/wp-content/uploads/2016/11/161115\\_DIFFCO\\_EN\\_06.pdf](https://www.ocean-climate.org/wp-content/uploads/2016/11/161115_DIFFCO_EN_06.pdf).

12. Forum des Jeunes. « Être Jeune en 2023 ». *Forum des Jeunes*, 11 décembre 2023, [forumdesjeunes.be/wp-content/uploads/2023/12/memorandum-2023-digital.pdf](http://forumdesjeunes.be/wp-content/uploads/2023/12/memorandum-2023-digital.pdf).

# 2 FINANCEMENT DE LA BIODIVERSITÉ ET INÉGALITÉS SOCIALES

## 2.1. Application et financement de l'accord de Kunming-Montréal

Selon le *Global Risk Report 2020* du World Economic Forum<sup>13</sup>, plus de la moitié du PIB mondial dépend de la nature et des services qu'elle nous fournit. Sans respect de la nature, nos économies et entreprises se retrouvent sur des bases instables. Il est par conséquent impératif que les décisions économiques prennent en compte les dégâts que nos sociétés causent à la biodiversité de plusieurs manières.

Les discussions de la COP16 devront tout d'abord permettre de mobiliser les finances nécessaires pour alimenter le fonds spécial pour la biodiversité décidé lors de la COP15. Ce fonds doit être composé d'une part importante de subventions (à l'opposé des prêts qui accentuent la pression financière sur les États en bénéficiant). Il doit servir aux pays et aux communautés qui en ont le plus besoin. Il doit réussir à mieux mobiliser le secteur privé et prendre en compte la responsabilité historique des pays du « Nord global » sur la dégradation de la nature et de la biodiversité sur Terre. Les régulations comme la Taxonomie européenne et la CSRD (*Corporate Sustainability Reporting Directive*) doivent être poussées et soutenues afin que toutes les activités et les entreprises considèrent pleinement la biodiversité dans l'intégralité de leur chaîne de valeur.

Par ailleurs, un plan de financement limpide doit être réalisé pour convenir de la meilleure utilisation des fonds possibles pour accomplir les objectifs de l'[accord de Kunming-Montréal](#). Et ce, afin de ne pas répéter l'échec de l'implémentation des objectifs des accords d'Aichi, qui se voulaient également ambitieux, mais dont les objectifs étaient parfois difficilement mesurables, ce qui leur ont été néfastes<sup>14</sup>.

En outre, s'il est essentiel d'augmenter les fonds en faveur de la restauration de la nature, il convient également d'arrêter les financements, notamment publics, qui lui portent préjudice. Chaque année, selon Business for Nature<sup>15</sup>, ce sont 2 600 milliards de dollars de subventions nuisibles à l'environnement (SNE)<sup>16</sup>, soit près de 2,5 % du PIB mondial, qui financent la destruction de la nature. Pire, cette tendance est à la hausse, car la dernière estimation de 2022 était de 800 millions de dollars inférieure (soit 1 800 Mds \$/an). En comparaison, le fonds de 20 milliards représente moins de 1 % de ce montant colossal.

### Recommandations :

- Le plan d'implémentation du cadre mondial de la biodiversité (GBF) de Kunming-Montréal doit comporter de solides mécanismes de suivi et de responsabilisation.
- Le financement en faveur de la biodiversité par les pays développés doit être quantitativement et qualitativement à la hauteur. Il doit être composé de plus de subventions et non de prêts, doit être mieux alloué (socialement et géographiquement) et doit réussir à mieux mobiliser le secteur privé.
- Réduire immédiatement et drastiquement, et tendre vers l'annulation d'ici 2030, des subventions nuisibles à l'environnement (SNE).

## 2.2. Inégalités sociales et perte de biodiversité

Les populations les plus touchées par la perte de biodiversité et le réchauffement climatique sont souvent celles qui y ont le moins contribué. Ces communautés, souvent marginalisées, se trouvent dans des zones plus exposées aux risques liés au changement climatique, subissant directement la dégradation environnementale tout en ayant une empreinte écologique faible. Leur vulnérabilité est aggravée par des conditions socio-économiques précaires, limitant leurs moyens d'adaptation face à des crises qu'elles n'ont pas provoquées. En outre, la perte de biodiversité n'affecte pas toutes les communautés de la même manière en fonction de la dépendance plus ou moins importante de celles-ci à la nature pour répondre à leurs besoins primaires (se nourrir, boire, se loger, etc.)<sup>17</sup>.

L'inégalité environnementale est flagrante et ce déséquilibre met en lumière une répartition injuste des responsabilités et des avantages, où les pays riches continuent d'exploiter les ressources naturelles, laissant les pays moins industrialisés en subir les répercussions. Par exemple, la consommation carnée des pays du Nord et des classes aisées a des conséquences désastreuses sur les forêts primaires, dont l'Amazonie, avec une déforestation croissante causée par l'installation de ranch et de zones agricoles en monoculture.

13. « Nature Risk Rising : Why the Crisis Engulfing Nature Matters for Business and the Economy ». *World Economic Forum*, 10 septembre 2024, [www.weforum.org/publications/nature-risk-rising-why-the-crisis-engulfing-nature-matters-for-business-and-the-economy](https://www.weforum.org/publications/nature-risk-rising-why-the-crisis-engulfing-nature-matters-for-business-and-the-economy).

14. Green, Elizabeth J., et al. « Relating characteristics of global biodiversity targets to reported progress ». *Conservation Biology*, vol. 33, no 6, avril 2019, p. 1360-69, doi : 10.1111/cobi.13322.

15. « Reforming environmentally harmful subsidies — Business for nature ». *Business For Nature*, [www.businessfornature.org/reformingehs](https://www.businessfornature.org/reformingehs).

16. Environmentally harmful subsidies (EHS) - Dans l'objectif 18 du Global Biodiversity Framework (GBF), les gouvernements se sont engagés à identifier les SNE d'ici à 2025 et de les réformer d'ici 2030.

17. Díaz, Sandra, et al. « Biodiversity loss threatens human Well-Being ». *PLoS Biology*, vol. 4, no 8, août 2006, p. e277, doi : 10.1371/journal.pbio.0040277.

18. WWF. « Living Amazon Report 2022 ». WWF, 8 novembre 2022, [www.fint. awsassets.panda.org/downloads/lar\\_ingles\\_23\\_dic\\_2022.pdf](https://awsassets.panda.org/downloads/lar_ingles_23_dic_2022.pdf).

Or, selon le rapport de Pisani-Ferry<sup>19</sup>, « le coût économique de la transition ne sera politiquement et socialement accepté que s'il est équitablement réparti ». Ce constat est valable au niveau national, mais peut être élargi au niveau mondial. Actuellement, ce sont les ménages les plus vulnérables qui contribuent le plus à la protection de la biodiversité (par rapport à leurs revenus) et bénéficient pourtant le moins des conséquences positives de cette préservation<sup>20</sup>.

Cette réalité doit alors être impérativement intégrée dans les négociations de la COP16 pour garantir que les solutions proposées ne renforcent pas les schémas d'injustice environnementale. Une action juste et solidaire est indispensable pour protéger les plus vulnérables dans cette lutte pour la biodiversité et le climat.

## 3 ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT

De nos jours, le monde fait face à de nombreuses crises : crise climatique, crise de la biodiversité, crise de l'accueil, etc. Elles peuvent nous sembler indépendantes les unes des autres, alors qu'en réalité, elles sont interdépendantes au sein d'un même système. L'aspect systémique n'est pas toujours simple à comprendre alors qu'il s'agit d'une composante indispensable pour saisir la complexité des enjeux actuels et ainsi mieux pouvoir agir. C'est dans cette optique que le Forum des Jeunes plaide pour une inclusion de l'environnement dans l'éducation, le tout dans une approche systémique et juste.

Alors que presque 9 jeunes sur 10 interrogé·e·s dans l'enquête du Forum des Jeunes en 2022 se sentent concerné·e·s par les enjeux environnementaux, 62 % des répondant·e·s estiment ne pas en savoir suffisamment. D'ailleurs 4 jeunes sur 10 souhaiteraient en savoir plus sur les liens entre le changement climatique actuel et les autres crises<sup>21</sup>. Cela souligne encore une fois l'importance de comprendre les interactions entre les événements que nous vivons à l'heure actuelle.

19. Jean Pisani-Ferry et Selma Mahfouz. « Les incidences économiques de l'action pour le climat ». *France Stratégie*, [www.strategie.gouv.fr/publications/incidences-economiques-de-laction-climat](http://www.strategie.gouv.fr/publications/incidences-economiques-de-laction-climat).

20. Pye, ST; Skinner, I; Meyer-Ohlendorf, N; Leipprand, A; Lucas, K; Salmons, R. « Addressing the social dimensions of environmental policy - A study on ». *UCL Energy Institute*, 15 juillet 2024, [www.ucl.ac.uk/bartlett/energy/publications/2008/jan/addressing-social-dimensions-environmental-policy-study-linkages-between](http://www.ucl.ac.uk/bartlett/energy/publications/2008/jan/addressing-social-dimensions-environmental-policy-study-linkages-between).

21. « L'Éducation En Question : Quelle Place Pour L'Environnement ? » *Forum des Jeunes*, 31 janvier 2023, [forumdesjeunes.be/wp-content/uploads/2023/01/Avis-Education-a-lEnvironnement-Forum-des-Jeunes.pdf](http://forumdesjeunes.be/wp-content/uploads/2023/01/Avis-Education-a-lEnvironnement-Forum-des-Jeunes.pdf).

### Recommandations :

- S'assurer que les classes sociales et les pays les plus aisés contribuent plus au financement afin de tendre vers plus de justice environnementale.
- Mettre en place des accords d'échange internationaux avec des clauses environnementales et sociales strictes.
- Intégrer les communautés et populations vulnérables aux projets de préservation de la biodiversité afin de s'assurer qu'elles en partagent les bénéfices économiques, sociaux et environnementaux.

Les jeunes l'ont bien compris : 91% des répondant·e·s du Forum des Jeunes estiment que l'éducation à l'environnement devrait davantage être abordée dans le cadre du cursus scolaire. Comme le souligne l'UNICEF, cette éducation permet aux jeunes d'acquérir des connaissances et des compétences pour faire face aux conséquences du changement climatique. Une approche systémique et holistique renforcerait d'ailleurs leur esprit critique. Cela leur donnerait des leviers pour devenir des actrices et acteurs de changement et pour contribuer, par exemple, à l'élaboration de politiques sur le changement climatique. Face à l'éco-anxiété que peuvent ressentir les jeunes, éduquer aux changements climatiques et aborder les émotions ressenties sont des éléments essentiels pour aider et rassurer les jeunes ainsi que pour créer un sentiment d'appartenance et les motiver à passer à l'action.

### Recommandations :

- Introduire et développer l'éducation à l'environnement pour fournir aux jeunes les outils nécessaires pour comprendre les enjeux et participer activement au monde d'aujourd'hui et de demain.
- Garantir l'expression et la participation des jeunes aux processus décisionnels qui les concernent via la prise en compte de leur opinion dans toutes les phases de décision.
- Réunir les conditions pour favoriser une participation qualitative et effective des jeunes.

# 4 LA BIODIVERSITÉ ET LES DROITS HUMAINS

Les Nations Unies définissent les droits humains comme étant les « droits inaliénables de tous les êtres humains, sans distinction aucune, notamment de race, de sexe, de nationalité, d'origine ethnique, de langue, de religion, d'orientation sexuelle et d'identité de genre, ou de toute autre situation »<sup>22</sup>. Ces droits sont dits « imprescriptibles », c'est-à-dire que les générations futures peuvent autant y prétendre que celles d'aujourd'hui<sup>23</sup>. De nombreux droits humains, tels que les droits à la vie, à l'eau, à la nourriture, à la santé et à la culture, « dépend[ent] directement de la richesse de la biodiversité et de la bonne santé des habitats », et souffrent par conséquent des effets délétères de l'effondrement de la biodiversité et des écosystèmes<sup>24</sup>.

## 4.1. Le droit à un environnement sain, propre et durable

En 2022, l'Assemblée générale des Nations Unies reconnaît le droit à un environnement propre, sain et durable comme un droit humain à part entière, et « engage les États, les organisations internationales, les entreprises et les autres acteurs (...) [à] intensifier les efforts visant à garantir un environnement propre, sain et durable pour tous »<sup>25</sup>. Malgré l'importance symbolique de cette consécration, la résolution est non contraignante, ce qui signifie que ce droit ne peut être invoqué devant la justice, car aucun traité adopté par les Nations Unies ne le protège<sup>26</sup>.

Au niveau européen, la Cour européenne des droits de l'homme ne reconnaît pas le droit à un environnement propre, sain et durable en tant que tel. Dans le cadre d'affaires environnementales, la partie civile ne peut invoquer ce droit directement, mais doit alors prouver que les atteintes à l'environnement menacent ou ont menacé d'avoir un impact sur un droit humain reconnu (comme le droit à la vie ou à la vie privée), ce qui est bien plus difficile à prouver<sup>27</sup>. En Belgique, le droit à la protection d'un environnement sain existe bien (en vertu de l'article 23, 4<sup>o</sup>, de la Constitution belge), mais celui-ci est limité, et ne peut être invoqué pour demander une meilleure protection de l'environnement<sup>28</sup>.

En 2024, le réseau européen des institutions nationales des droits humains (ENNHRI) appelle le Conseil de l'Europe à se munir d'un instrument juridique contraignant en matière d'environnement sain qui renforcerait la défense des écosystèmes, faciliterait la prise de sanctions envers les auteurs de dégradations environnementales et tiendrait compte des droits des générations futures<sup>29</sup>. Le Forum des Jeunes a déjà abordé cet enjeu dans sa proposition de Charte des Droits des Jeunes, dans laquelle il inscrivait déjà un « droit à un environnement sain » à part entière<sup>30</sup>.

## 4.2. Le droit au militantisme environnemental pacifique

Heureusement, les jeunes et moins jeunes du monde entier n'ont pas attendu la reconnaissance officielle de ce droit à un environnement sain pour exprimer leurs inquiétudes quant à la perte de biodiversité et pour réclamer des mesures plus fortes pour protéger le vivant. La Convention d'Aarhus, aujourd'hui signée par 49 États (dont la Belgique et l'Union européenne), enjoint aux parties de ne pas pénaliser, persécuter ou soumettre les défenseur-euse-s de l'environnement pacifiques à des mesures vexatoires en raison de leur action<sup>31</sup>.

Cela ne suffit malheureusement pas pour protéger ces défenseur-euse-s contre les menaces et les persécutions. L'assassinat continue d'ailleurs d'être une stratégie fréquemment utilisée pour réduire les militant-e-s pour l'environnement au silence : en 2023, 196 personnes ont été tuées parce qu'elles ont pris position et tenté de défendre l'environnement et leurs terres (chiffres probablement sous-estimés), dont 79 en Colombie, pays hôte de la COP16. Les communautés indigènes représentent à elles seules 40 % des victimes dans le monde<sup>32</sup>.

22. United Nations. « Droits humains | Nations Unies ». *United Nations*, [www.un.org/fr/global-issues/human-rights](http://www.un.org/fr/global-issues/human-rights).

23. « Le vent du changement : Le pouvoir des enfants dans la crise écologique ». *La Code*, 24 avril 2024, [lacode.be/publication/le-vent-du-changement-le-pouvoir-des-enfants-dans-la-crise-ecologique](http://lacode.be/publication/le-vent-du-changement-le-pouvoir-des-enfants-dans-la-crise-ecologique).

24. OHCHR. « Droits humains et biodiversité ». *OHCHR*, [www.ohchr.org/sites/default/files/Documents/Issues/ClimateChange/materials/KMBiodiversity-FR.pdf](http://www.ohchr.org/sites/default/files/Documents/Issues/ClimateChange/materials/KMBiodiversity-FR.pdf).

25. « A/RES/76/300 Droit à un environnement propre, sain et durable ». *Nations Unies*, 28 juillet 2022, [documents.un.org/doc/undoc/gen/n22/442/78/pdf/n2244278.pdf](http://documents.un.org/doc/undoc/gen/n22/442/78/pdf/n2244278.pdf).

26. Le droit à un environnement propre, sain et durable en tant que droit. *Institut fédéral des droits humains*, 22 mars 2008, [institutfederaldroitshumains.be/fr/actualites/le-droit-a-un-environnement-propre-sain-et-durable-en-tant-que-droit-humain](http://institutfederaldroitshumains.be/fr/actualites/le-droit-a-un-environnement-propre-sain-et-durable-en-tant-que-droit-humain).

27. « ENNHRI calls on Council of Europe Member States to adopt a binding instrument on the right to a healthy environment ». *ENNHRI*, 19 mars 2024, [https://ennhri.org/wp-content/uploads/2024/03/ENNHRI-Statement\\_CDDH-ENV-March-2024.pdf](https://ennhri.org/wp-content/uploads/2024/03/ENNHRI-Statement_CDDH-ENV-March-2024.pdf).

28. Inscrire le droit à un environnement sain dans la Convention. *Institut fédéral des droits humains*, [institutfederaldroitshumains.be/fr/actualites/inscrire-le-droit-a-un-environnement-sain-dans-la-convention-europeenne-des-droits-de-l-homme](http://institutfederaldroitshumains.be/fr/actualites/inscrire-le-droit-a-un-environnement-sain-dans-la-convention-europeenne-des-droits-de-l-homme).

29. « ENNHRI calls on Council of Europe Member States to adopt a binding instrument on the right to a healthy environment ». *ENNHRI*, 19 mars 2024, [https://ennhri.org/wp-content/uploads/2024/03/ENNHRI-Statement\\_CDDH-ENV-March-2024.pdf](https://ennhri.org/wp-content/uploads/2024/03/ENNHRI-Statement_CDDH-ENV-March-2024.pdf).

30. « Vers une charte des Droits des Jeunes ? » *Forum des Jeunes*, 30 août 2023, [forumdesjeunes.be/wp-content/uploads/2023/08/Position-Droits-des-Jeunes.pdf](http://forumdesjeunes.be/wp-content/uploads/2023/08/Position-Droits-des-Jeunes.pdf).

31. UNECE. « Convention sur l'accès à l'information, la participation au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement ». *UNECE*, 2000, [unece.org/DAM/env/pp/documents/cep43f.pdf](http://unece.org/DAM/env/pp/documents/cep43f.pdf).

32. « The violent erasure of land and environmental defenders | Global Witness ». *Global Witness*, [www.globalwitness.org/en/campaigns/environmental-activists/missing-voices/#recommendations](http://www.globalwitness.org/en/campaigns/environmental-activists/missing-voices/#recommendations).

En Europe, on peut observer une tendance générale à la répression et à la criminalisation des manifestant·e·s pacifiques, ce qui inquiète les défenseur·euse·s de l'environnement. Le durcissement des discours médiatiques et politiques envers les militant·e·s pour l'environnement participe à la mise en danger de ces dernier·e·s, « sert à justifier leur répression et la restriction de l'espace civique, et dissuade les citoyens de participer aux manifestations par crainte d'être qualifiés de criminels et traités comme tels »<sup>33</sup>. En outre, la montée de l'extrême droite dans les gouvernements de différents pays augmente et normalise ce climat de coercition tout en fragilisant d'autant plus la démocratie<sup>34</sup>. Les droits fondamentaux liés à la liberté d'expression et à la réunion pacifique de milliers de militant·e·s se trouvent en grand péril, susceptibles d'être sévèrement restreints, exacerbant ainsi le danger que la préservation de l'environnement et des écosystèmes ne sombre définitivement dans l'oubli<sup>35</sup>.

Ainsi, en Belgique, des violences de la part des forces de l'ordre exercées sur les auteur·e·s de désobéissance civile pacifique ont déjà pu être constatées, alors que les incriminations pénales sont de plus en plus « détournées de la ratio legis qui a justifié leur adoption », dans le but de sanctionner juridiquement les manifestant·e·s<sup>36</sup>.

Comme l'écrivait déjà le Forum en 2021, la participation informelle, tels que le militantisme et les manifestations, « convien[nen]t parfois mieux aux jeunes, car ce type d'engagement est souvent plus ouvert, diversifié, inclusif, bref, plus adapté aux jeunes et à leur réalité » que la participation formelle au processus démocratique<sup>37</sup>. Ce droit doit donc être protégé à tout prix pour permettre aux jeunes et à l'ensemble de la société de participer aux débats relatifs à l'écologie et d'inciter l'État à agir à la hauteur des enjeux environnementaux.

#### Recommandations :

- Au niveau onusien, conclure un traité rendant le droit à un environnement propre, sain et durable juridiquement contraignant.
- Au niveau européen, se munir d'un instrument juridique contraignant en matière d'environnement sain.
- Au niveau belge et européen, respecter la Convention d'Aarhus et renverser la tendance à la répression et criminalisation disproportionnée des militant·e·s pour l'environnement pacifiques.



**Cette position sera portée à la COP 16 par Camille Delaunoy, Déléguée ONU biodiversité du Forum des Jeunes.**

Contact : [biodiversity.UN@forumdesjeunes.be](mailto:biodiversity.UN@forumdesjeunes.be)

33. Frost, Michel. « Répression par L'État des manifestations et de la désobéissance civile environnementales : une menace majeure pour les droits humains et la démocratie ». *UNECE*, février 2024, [unece.org/sites/default/files/2024-02/UNSR\\_EnvDefenders\\_Aarhus\\_Position\\_Paper\\_Civil\\_Disobedience\\_FR\\_1.pdf](https://unece.org/sites/default/files/2024-02/UNSR_EnvDefenders_Aarhus_Position_Paper_Civil_Disobedience_FR_1.pdf).

34. « Thème : Montée de l'extrême droite en Europe ». *Statista*, 6 mai 2024, [fr.statista.com/themes/10062/la-montee-de-l-extreme-droite-en-europe/#statisticChapter](https://fr.statista.com/themes/10062/la-montee-de-l-extreme-droite-en-europe/#statisticChapter).

35. « Répression des militants écologistes : une menace pour la démocratie ». *ONU France*, 3 juillet 2024, [unric.org/fr/repression-des-militants-ecologistes-une-menace-pour-la-democratie](https://unric.org/fr/repression-des-militants-ecologistes-une-menace-pour-la-democratie).

36. Wavreille, Aline. « État des droits humains en Belgique – Rapport 2023 ». *Ligue des droits humains*, 12 juillet 2024, [www.liguedh.be/etat-des-droits-humains-en-belgique-rapport-2023](https://www.liguedh.be/etat-des-droits-humains-en-belgique-rapport-2023).

37. « La participation citoyenne des jeunes ». *Forum des Jeunes*, 30 janvier 2022, [forumdesjeunes.be/wp-content/uploads/2022/03/Avis-participation-citoyenne-PDF.pdf](https://forumdesjeunes.be/wp-content/uploads/2022/03/Avis-participation-citoyenne-PDF.pdf).